



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING

REUNION ORDINAIRE

DU LUNDI 11 JANVIER 2021

(Convocation du 04 janvier 2021)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 14

L'an deux mille vingt et un, le lundi onze janvier à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme LESSERTISSEUR Martine, Maire.

Présents : Mmes Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mr Jean-Claude ORTILLON, Mme Caroline HANNIER, Mr Gérard PARISELLE, Mmes Nicole PONSART, Marie-Thérèse LAMBERT, Mrs Alain KOSTUS, Mario MIELE, Mmes Marie-Françoise HELOIN, Evelyne MASSIN, Mrs Régis COLLINET, Gilles WANLIN, Mme Annie RUIZ

Absents excusés : Mrs Benoît LECOCQ, Gilles MARCHAND, Fabrice DEGURA, Mmes Céline GAUVIN, Nadège LEVASSEUR-CADE.

Procurations : Mr Benoît LECOCQ a donné procuration à Mr Jean-Claude ORTILLON

Mr Gilles MARCHAND a donné procuration à Mme Caroline HANNIER

Mr Fabrice DEGURA a donné procuration à Mr Mario MIELE

Mme Céline GAUVIN a donné procuration à Mme Corinne CHARLES

Mme Nadège LEVASSEUR-CADE a donné procuration à Mme Martine LESSERTISSEUR

Secrétaire de Séance : Mme Corinne CHARLES a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté.

CM N°2021/0001- Décision Modificative : Reversement excédent eau et assainissement à Ardenne Métropole

Suite à la délibération CM N° 2020/0061 prise le 05 novembre 2020 et à la demande de la Trésorerie de Sedan (crédits insuffisants au compte 678), il convient de prendre une nouvelle délibération pour la régularisation du reversement des excédents/déficits d'investissement et de fonctionnement des services eau et assainissement.

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

. Approuve la décision modificative suivante :

Virement du chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 16.135,09 €

Au compte 678 (autres charges exceptionnelles) : + 16.135,09 €

Virement du chapitre 011 (6042 - achat prestations services) : - 8.772,56 €

Au compte 678 (autres charges exceptionnelles) : + 8.772,56 €.

De ce fait, le compte 678 sera suffisamment alimenté pour effectuer les reversements prévus.

Le Maire,
Martine LESSERTISSEUR.

